



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 novembre 2016
à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
 - 1.1 Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité du Village de Val-David pour l'année 2016
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016
- 2 Direction générale et ressources humaines
 - 2.1 Publication du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$
 - 2.2 Adoption – Calendrier des séances du conseil municipal 2017
 - 2.3 Nomination - Maires suppléants - Année 2017
 - 2.4 Participation des membres du conseil à diverses activités
 - 2.5 Autorisation rétroactive - Barrage routier - 2-3-4 novembre 2016 - Coeur Studio
 - 2.6 Confirmation - Travaux d'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration du 2ième rang
 - 2.7 Régie incendie des Monts (RIDM) - Acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie - Emprunt
 - 2.8 Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers et des parcs
 - 2.9 Autorisation de signature - Jean Godon arpenteurs-géomètres - Opération cadastrale - rue Ulric-Ménard
 - 2.10 Imposition d'une réserve sur les lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec
 - 2.11 Imposition d'une réserve sur le lot 2 990 011 du cadastre du Québec
 - 2.12 Adjudication - Contrat de services professionnels de soutien en informatique - Appel d'offres 2016-014
 - 2.13 Autorisation de signature - Contrat de services - SPCA Laurentides-Labelle



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 2.14 Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David
- 2.15 Nomination des membres - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David
- 2.16 Entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord - Quote-part saison 2016-2017
- 3 Finance et trésorerie
 - 3.1 Ratification du journal des déboursés
 - 3.2 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques
 - 3.3 Règlements 487, 635, 637, 632 - Résolution de concordance et de courte échéance
- 4 Travaux publics
 - 4.1 Recommandation de paiement numéro 1 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016
 - 4.2 Recommandation de paiement numéro 2 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016
 - 4.3 Adjudication - Concassage de vieil asphalte - Demande de prix 2016-016
- 5 Urbanisme et environnement
 - 5.1 Demande d'enseigne: 1362, rue de l'Académie
 - 5.2 Dérogation mineure: 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin
 - 5.3 Dérogation mineure: 2874, rue Lamoureux
 - 5.4 Demande de construction: 1207, route 117
 - 5.5 Autorisation - Demande de permis 2016-10021 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels
 - 5.6 Fin de mandat - Prévost Fortin D'Aoust, avocats - Dossier 1284, rue René-Davidson - Désistement
- 6 Loisirs et culture
 - 6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
 - 6.2 Adjudication - Fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne-Val-David - Demande de prix 2016-015
 - 6.3 Tarification - Frais fixes pour cours - Loisirs et culture
 - 6.4 Appui - Regroupement pour un Québec en santé
 - 6.5 Contrat social - FADOQ - Région des Laurentides
- 7 Avis de motion
 - 7.1 Avis de motion - Règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017
 - 7.2 Avis de motion - Règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle
- 8 Projets de règlements
- 9 Règlements
 - 9.1 Adoption - Règlement résiduel numéro 601-22-1 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications
 - 9.2 Adoption - Règlement 601-22-2 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Logement supplémentaire au sous-sol
 - 9.3 Adoption - Règlement 601-22-3 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Service - commerce à domicile
 - 9.4 Adoption - Règlement 601-22-4 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Rapport plancher/terrain maximal de 25%



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- 9.5 Adoption - Règlement numéro 708-1 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis
- 10 Documents déposés
 - 10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
 - 10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
 - 10.4 Dépôt des états comparatifs semestriels - 1er mai 2016 au 31 octobre 2016
 - 10.5 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche
 - 10.6 Dépôt - Déclarations des intérêts pécuniaires
 - 10.7 Dépôt - Pétition - SPCA Laurentides-Labelle
 - 10.8 Dépôt - Pétition - Modification règlementaire - Dispositions sur les agrandissements
- 11 Points d'information des conseillers
- 12 Période de questions
- 13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID POUR L'ANNÉE 2016

Il me fait plaisir, à titre de mairesse de Val-David, de vous livrer le présent rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Je vous soumetts donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015, les indications préliminaires pour l'exercice en cours (2016) ainsi que les orientations pour le prochain budget de l'année 2017.

Exercice financier terminé - 2015

Dans son rapport en date du 4 juillet 2016, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers présentent fidèlement à tous égards la situation financière du Village de Val-David au 31 décembre 2015.

Les recettes totales s'élèvent à 9 040 843 \$ et les dépenses de fonctionnement à 8 096 439 \$, pour un excédent de 944 404 \$. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 395 987 \$ représentant les revenus d'investissement et nous devons également diminuer de ce surplus un montant de 27 183 \$ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

L'année 2015 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévus au budget 2015 (8 071 767 \$) de l'ordre de 6,46 %, soit 521 234 \$. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 est de 1 759 199 \$.

Exercice financier en cours - 2016

Le budget pour l'année 2016, incluant les redevances à la Sûreté du Québec pour un montant de 826 270 \$, prévoyait des dépenses égales aux revenus de 8 474 400 \$.

À partir de l'état prévisionnel des activités financières au 31 décembre 2016, établi au 31 octobre 2016, il nous est possible de croire que nous atteindrons



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

l'équilibre budgétaire.

Réalisations 2016

Dresser le bilan des réalisations 2016 tient à la fois du défi et de l'ambition tellement il s'est accompli des actions aussi variées que diverses au cours de l'année qui s'achève. Procédons si vous le voulez bien par les grands champs d'activités auxquels je tenterai d'illustrer par les faits saillants de chacun les principales actions réalisées.

L'année 2016 s'est amorcée avec le dépôt d'un plan d'action gouvernemental annonçant l'allègement de toute une liste d'exigences administratives pour nos municipalités.

C'est ainsi qu'une trentaine de mesures d'allègement seront progressivement adoptées dont une première par la disparition des fameux indicateurs de gestion devenus aussi lourds qu'incompréhensibles.

Deux autres mesures d'allègement devraient être adoptées d'ici peu soit la disparition de l'obligation de livrer l'actuel rapport sur la situation financière au profit de la présentation des états financiers vérifiés.

Enfin, il est également prévu, d'ici peu, de hausser à 100 000 \$ le seuil d'autorisation des contrats de gré à gré actuellement établis à 25 000 \$. On peut consulter ce plan d'action sur le site du MAMOT au www.mamot.gouv.qc.ca.

Voyons maintenant quelques-unes des réalisations de 2016.

La direction générale

Au niveau de la direction générale et des ressources humaines, retenons pour l'année qui s'achève les dossiers suivants :

- Réorganisation de la gestion des ressources humaines.
- Mise à jour de la description des 27 titres d'employés de notre structure organisationnelle.
- Mise à jour de l'organigramme administratif.
- Trousse de bienvenue pour les nouveaux employés.
- Préparatifs au renouvellement de la convention collective des cols blancs.
- Réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2010-2015.

Cet exercice, rappelons-le, est une obligation légale et vise à éliminer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Cet exercice aura exigé de refaire l'historique de la rémunération poste par poste, de 2010 à 2015. Ce travail de moine a pu être mené à terme grâce à la précieuse contribution du directeur de la trésorerie, M. Lucien Ouellet. Les ajustements requis, à l'issue de cet exercice, entraîneront un déboursé d'environ 25 000 \$ imputable à l'année en cours. Le même exercice de maintien devra se poursuivre pour couvrir l'année 2016.

- Règlement final par trois ententes à l'amiable des dossiers de harcèlement.
- Mise en place d'une direction des communications.
- Création du Fonds d'accompagnement à l'entrepreneuriat de Val-David afin de supporter les projets de croissance et d'expansion des entreprises sur notre territoire.
- Révocation et transfert dans une autre mutuelle de prévention.
- Mise en place d'un mécanisme interne de suivi des demandes de résolutions.
- Préparation et suivi des caucus hebdomadaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Animation et suivi des comités de gestion hebdomadaires.

La sécurité publique

Au niveau de la sécurité publique, 2016 aura été l'année de la mise en place de la nouvelle régie incendie, désigné sous le nom de Régie Incendie des Monts regroupant les municipalités de Ste-Agathe, Ste-Lucie, Lantier, Val-Morin et Val-David. À ce jour, l'entière responsabilité de la gestion des ressources humaines et matérielles (excepté la paye) est passée sous la gouverne de M. Sébastien Lajoie, directeur de la régie.

Au cours des prochains jours, tous les équipements de toutes les casernes des cinq (5) municipalités seront achetés par la régie. À partir de 2017, nous ne serons plus que responsables de l'entretien de nos casernes et bien sûr du versement de notre quote-part représentant une augmentation de 3 % par rapport au budget 2016.

Les communications

Voici quelques faits saillants des réalisations du service des communications devenu tellement indispensable dans le fonctionnement de notre municipalité et mené de main de maître par madame Julie Duval.

Il fallait donner en 2016 toute la dimension à notre nouveau site Internet et à sa gestion. Ainsi, son déploiement nous a attirés que des félicitations. Notre site est convivial, actualisé par sa mise à jour quotidienne et évolutif dans le temps. Récemment, l'intégration de capsules vidéo bonifie nos communications et apporte une toute autre dimension au site.

Différentes plateformes de communications ont été utilisées à savoir le journal Ski-se-Dit où pas moins de 25 pages ont été publiées, la mise en ligne d'une page Facebook qui a déjà à son actif plus de 475 abonnés, la diffusion d'une douzaine de communiqués de presse dans les hebdomadaires locaux, l'envoi d'une quinzaine de bulletins électroniques et bien sûr le recours à nos différents modes d'affichage tels que nos panneaux, nos oriflammes et nos colonnes Morris.

De plus, une importante campagne de sensibilisation a été déployée pour supporter l'introduction du compostage sur notre territoire. Ajoutons la coordination de différents projets tels que le calendrier municipal 2017, la mise à jour du guide et de la carte touristique, la préparation de multiples présentations, des placements publicitaires de toute sorte sans compter la coordination d'événements tels les déjeuners-causeries ou autres rencontres avec les médias.

On le voit bien, les communications doivent être partout et sont essentielles à l'animation de la richesse de Val-David.

Les affaires juridiques et le greffe

Bien que moins visible que d'autres, le service des affaires juridique et du greffe dirigé par Me Marie-Pier Pharand, joue un rôle clé dans l'organisation municipale. Voyons comment cela s'est traduit au cours de 2016.

Dans ce que nous pourrions classer dans la catégorie activités quotidiennes, ce service aura préparé et fait le suivi de 16 séances du conseil en faisant la rédaction des procès-verbaux ainsi que la rédaction de plus de 500 résolutions. La publication d'au-delà de 100 avis publics traduit également le niveau d'activité de notre municipalité.

La rédaction et la refonte de 20 nouveaux règlements municipaux, règlements d'urbanisme, règlements d'emprunts exigent une attention de tous les instants.

D'ailleurs, tous ces règlements auront été approuvés par le MAMOT sans aucune correction. Sans oublier le redécoupage des districts électoraux, un travail minutieux, mais essentiel surtout à l'approche d'une année électorale.

Ce service aura également eu à traiter une vingtaine de réclamations de citoyens, 60 demandes d'accès à l'information tout en devant répondre à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

diverses plaintes ou demandes d'enquêtes par divers paliers gouvernementaux.

Responsable de l'application des règles d'adjudication des contrats, ce service voit également aux suivis et renouvellements de nos différents contrats d'assurances.

La prise en charge, en 2016, des dossiers de perceptions aura permis à notre municipalité de récupérer plus de 130 000 \$ en sommes dues.

Au-delà de ces activités, ce service aura également mis en place l'implantation d'un conseil sans papier ainsi que la réorganisation du service d'archive et de gestion documentaire. L'arrivée d'une archiviste nous aura permis de refaire notre plan de classification, de mettre à jour notre calendrier de conservation, de rédiger une politique de gestion documentaire ainsi que d'implanter un nouveau progiciel de gestion intégré des documents.

L'urbanisme

Le service d'urbanisme dirigé par Nicolas Lesage a une double mission soit planifier et gérer de manière durable l'aménagement de votre municipalité. Ce service propose à notre conseil municipal et aux citoyens des politiques, des plans et diverses réglementations d'urbanisme en vue d'assurer une croissance et un développement harmonieux et équilibré de Val-David.

On conviendra que ce service qui a comme responsabilité particulière de s'assurer de l'application des règles, normes et règlements adoptés par le conseil municipal a un rôle parfois bien ingrat à jouer, un rôle pas toujours bien compris hélas.

De plus, ce service est également responsable, avec ses inspecteurs municipaux, de l'émission des permis et certificats de toutes sortes (rénovation, construction, clôtures, enseignes, abattage d'arbres, installations sanitaires, etc.).

De plus, en 2016, le service d'urbanisme aura eu à traiter 20 demandes de dérogations mineures ainsi que 50 projets de PIIA qui auront fait l'objet d'analyse par le comité consultatif d'urbanisme préalable à autant de recommandations au conseil municipal. J'en profite pour remercier les membres de ce comité pour leur disponibilité et leur importante contribution au respect de nos objectifs d'aménagement.

En cette ère de développement durable, on ne peut évidemment pas parler d'urbanisme sans considérer l'environnement. Je tiens donc à saluer également la contribution du comité consultatif sur l'environnement et remercier ses membres pour ses avis précieux en vue de nous rappeler constamment que le véritable développement ne peut être que durable.

Issu de la Politique environnementale adoptée par notre conseil municipal en 2015, le CCE occupera j'en suis persuadé, un rôle d'influence de plus en plus important dans notre vie municipale.

Ainsi, si l'on essaie de traduire en chiffre quelques faits saillants du service d'urbanisme, signalons qu'en 2016 il se sera émis plus de 500 permis et certificats, dont 28 pour de nouvelles constructions résidentielles et commerciales pour une valeur estimée à 10 625 000 \$.

À travers toute cette activité, rappelons également le dépôt et l'adoption du Plan Particulier d'Urbanisme (PPU), qui nous permettra au cours des prochaines années d'accompagner nos choix d'aménagements dans notre cœur villageois.

2016 aura également été l'année de l'implantation de la collecte des matières organiques où encore une fois Val-David aura été à l'avant-garde d'une obligation qui devra s'étendre sur l'ensemble du territoire de la MRC, comme partout ailleurs au Québec.

Signalons également l'important débat que mène actuellement ce service pour le non-respect d'un usage commercial au lac Doré et qui met à dure épreuve la quiétude des résidents du secteur. Ajoutons la modification actuellement en cours d'adoption, du plan de zonage au lac Doré créant ainsi la nouvelle zone H-32. Cet exercice de modification devrait trouver son aboutissement fin 2016, début 2017.

Enfin la municipalisation récente des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard nous permettra de desservir ce secteur en aqueduc et égouts et rendra



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

possible la construction de nouvelles résidences dès le printemps prochain.

Les travaux publics

Partageons si vous le voulez bien, quelques éléments du terrain de jeu de ce service :

- 1 directeur
- 1 coordonnateur (embauché en mars dernier)
- 18 employé(e)s
- De nombreuses ressources matérielles (machineries lourdes, camions, tracteurs, etc.).
- Un réseau routier qui se déploie sur plus de 100 km longé par 150 km de fossés et parsemé d'environ 250 ponceaux et éclairés par 581 lampadaires.
- Un réseau d'aqueduc sur 65 km et un réseau d'égout sur 30 km.

Les immeubles

La municipalité compte plusieurs immeubles dont la mairie, la bibliothèque, la caserne, la salle communautaire, le Centre d'exposition, le pavillon Dion, le chalet Anne-Piché, le chalet du Lac-Paquin, le pavillon Maurice-Monty, la station des eaux usées, des postes de pompage, 4 patinoires, la gare et le garage municipal.

Les parcs

Notre municipalité compte 7 parcs dont le Parc régional Val-David – Val-Morin, le parc des Amoureux, le parc Léonidas-Dufresne, celui de la Sapinière, Ceyreste, Dion et du Lac-Paquin.

On peut facilement imaginer, à partir de ce portrait, combien ce service peut être sollicité. Qui n'a jamais rencontré sur le terrain M. Yves Frenette, le directeur des Travaux publics?

En 2016, ce n'est pas moins de 950 requêtes, plaintes, signalements, demandes d'information qu'aura eu à traiter le service des Travaux publics. De la lampe de rue brûlée au refoulement d'eau en passant par un bris d'aqueduc ou une réclamation parce que la déneigeuse a brisé une clôture, la gamme est presque illimitée.

Voyons maintenant les dossiers actuellement en phase d'analyse en vue de travaux futurs.

Agrandissement de la station des eaux usées.

- Ce projet est déjà autorisé au financement dans le programme PRIMEAU.
- Les études préliminaires sont déposées.
- Des études complémentaires sur les débits sont en cours.
- Les échanges avec Val-Morin sur un protocole d'entente sont en cours.
- Estimé : 6 millions \$

Raccordement au réseau d'égouts municipal des rues Prédéal-Trudeau, Wilfrid, Marie-Anne, Duquette et Beaulne-Jutras.

- La demande est en traitement au ministère dans le cadre du programme Chantier-Canada Québec.
- Estimé : 2,5 millions \$

Rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Le règlement d'emprunt a été approuvé.
- Les préparatifs pour l'appel de proposition sont actuellement en cours.
- Le début des travaux est prévu au printemps 2017.
- Estimé : 450 000 \$

Rue Campeau

- Le remplacement de la conduite d'aqueduc, les plans d'arpentage et les plans et devis sont en préparation.
- Estimé : 250 000 \$

Agrandissement du chalet Anne-Piché

- Les plans sont complétés.
- La municipalité est en attente d'une réponse de subvention dans le programme PIC-150.
- Estimé : 165 000 \$

Camion de déneigement

- Devis en préparation pour remplacement.
- Estimé : 220 000 \$

Tous ces projets ont été soumis à divers programmes de subvention dont nous attendons des réponses au cours des prochaines semaines.

Quant aux principaux travaux réalisés en 2016, signalons :

La rénovation et le pavage des rues suivantes :

- Section 1^{er} rang de Doncaster
- Section de la montée du 2^e Rang
- Sections des rues Diana et Lausanne
- Section du 7^e Rang et la rue Napoléon-Gascon
- Rues Beauséjour, Michaud, Gaston et section de la rue Dubois
- Section du 2^e Rang
- Rue Denise
- Section de la montée Gagnon

Des travaux de fondation sur les rues :

- La Canadienne
- Du Centre
- Jacques



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nettoyage de fossés

En 2016, il se sera nettoyé pour environ 10 km de fossés.

Eaux de ruissellement

L'installation de bassins de rétentions sur les rues Guénette et Bastien ainsi qu'un autre à l'arrière de la salle communautaire auront été réalisés tel que convenu.

Réseau d'aqueduc et égouts

- Les nouveaux réseaux sont entièrement complétés et fonctionnels sur les rues Alarie et des Bouleaux.
- Le bouclage du réseau d'aqueduc entre le 10^e rang et la rue des Pruches est complété.
- La construction du réseau d'aqueduc sur la rue Harrison et son bouclage avec la rue Bedford est complétée.
- Dans nos différents postes de distributions d'eau potable, on s'affaire actuellement au remplacement d'une génératrice, refaire des pompes de distribution, corriger de la tuyauterie afin d'assurer à nos citoyens un réseau fiable et de qualité.

Ponceaux

Dans le programme de remplacement des ponceaux, plus d'une vingtaine l'ont été en 2016.

Remplacement de véhicules

En 2016, une motoneige, deux camions de service et un tracteur à pelouse ont été remplacés.

Les bâtiments municipaux

- L'aménagement des bureaux pour le service Loisirs et culture à l'arrière de la salle communautaire a été nécessaire en raison d'infiltration d'eau récurrente à la mairie.
- Les planchers du centre d'exposition ont complètement été sablés et huilés.
- Des travaux majeurs de nettoyage ont été complétés à la bibliothèque.
- À la salle communautaire, divers travaux liés à la sonorisation, à l'éclairage et à la projection ont été réalisés pour un usage plus fonctionnel de notre salle, à la grande satisfaction de ses nombreux utilisateurs.

Enfin, j'aimerais terminer ce chapitre en indiquant que tout récemment, une relance, quant à l'urgence de reconstruire le ponceau de la rue de la Rivière, a été faite directement auprès du nouveau ministre des Transports, M. Laurent Lessard, ainsi qu'auprès du député Cousineau. L'inaction et l'insensibilité de la direction régionale du MTQ face à cette fermeture sont inacceptables tant au plan de la fluidité de la circulation qu'au plan de la sécurité. Espérons que le message sera entendu.

Le Parc régional

En 2016, notre Parc régional Val-David – Val-Morin aura obtenu une reconnaissance essentielle à son rôle de conservation et de protection de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

l'environnement. Le 2 mars 2016 était publié dans la Gazette officielle du Québec, la reconnaissance par le ministre de l'environnement du statut de Réserve naturelle au Parc régional. Ce statut nous en sommes tous très fiers et nous oblige maintenant plus que jamais à une gestion de plus en plus responsable de ce territoire dans le respect de ses limites et dans la reconnaissance du privilège et des opportunités qu'il nous offre.

Nous avons, lors de la présentation du dernier budget, prévu une augmentation relativement significative de 75 000 \$ au chapitre des revenus. Au moment où l'on se parle, il semble bien que cette projection soit en voie d'être réalisée, ce qui confirme son caractère attractif extraordinaire et l'importance de ses retombées, mais également par sa capacité de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Au cours des derniers mois, le Parc a été interpellé pour un plus grand accès aux vélos. Deux actions à ce sujet sont actuellement en cours.

Suite à une demande de rendre accessible aux vélos la piste appelée la "Césaire", une visite terrain a été effectuée en septembre impliquant les parties intéressées en présence d'une spécialiste de la gestion des Réserves naturelles au ministère de l'Environnement et nous attendons sa recommandation à ce sujet d'ici la fin de l'année.

La deuxième action, découlant d'une décision du comité de gestion, un rendez-vous vélo sera bientôt proposé afin de convenir jusqu'où le Parc régional pourrait s'ouvrir à la cohabitation vélo et autres usages actuellement présents dans le Parc régional.

Enfin, autre témoignage de la reconnaissance de notre joyau naturel, le tournage de la production cinématographique De père en flic 2 s'y est installé pour quelques scènes que nous découvrirons avec grande fierté à sa sortie.

Les loisirs et la culture

Au cœur de ce qui constitue la signature voire l'âme de Val-David, ce service dirigé par madame Lynne Lauzon, accompagne au quotidien les innombrables artistes, événements, festival, fêtes, OBNL et corporations qui contribuent à faire de Val-David une destination de choix et font tourner tant de regards (souvent envieux) vers notre municipalité.

Entouré de nos événements phares que sont le Marché public avec ses 69 000 visiteurs et 1001 Pots avec ses 50 000 visiteurs, le service des Loisirs et culture intervient à la fois en support, en soutien et parfois même en développement d'activités aussi variées que distinctives tels le festival des Contes maltés, les 1001 visages, les artisans et les exposants aux talents innombrables.

Accompagné par la présence et la notoriété de notre Centre d'exposition ainsi que par l'animation éclatée du LézArts Loco, notre service des Loisirs et culture propose à travers chacune de ses programmations des activités pour tous les âges et pour tous les goûts.

Maintenant relocalisé au cœur du village, le service s'est enrichi en 2016, d'une responsable des activités culturelles, une ressource attendue et réclamée depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que l'on a vu surgir les Beaux dimanches à Val-David, des ateliers d'arts plastiques en plein air suivis du Gros dimanche, un événement festif entre citoyens et artistes. La venue du cirque "Vague de cirque" qui s'est associé à 1001 visages de la caricature au début du mois d'octobre sans oublier les projections sociopolitiques de cinéma sous les étoiles qui ont connus un succès phénoménal.

Parallèlement, l'entente de développement culturel avec le ministère nous aura permis de réaliser :

- Une vitrine web sur les artistes par la mise sur pied d'un répertoire présentant les artistes et artisans de Val-David.
- Des projets d'animation à la bibliothèque pour enfants et adolescents.
- La conception d'une vitrine web sur l'histoire de la Sapinière.
- Un panneau d'interprétation du couvent des Sœurs de Ste-Anne.
- Un projet en patrimoine en collaboration avec l'école St-Jean-Baptiste



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

illustré par des panneaux installés le long du Parc linéaire.

Dans les volets loisirs et communautaires, ce service aura ajouté à notre offre plus de hockey pour jeunes et adultes. Proposé le "Défi ta santé" pour jeunes et moins jeunes, poursuivi les incroyables comestibles, accompagné la création du livre "Le train perdu de Val-David" réalisé par les jeunes du Camp de jour et mis en place un projet d'initiation à l'informatique pour nos aînés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons initiés par le comité MADA.

Quant aux traditionnelles activités que sont l'Halloween et l'épluchette de blé d'Inde du Lac-Paquin, ces activités s'illustrent tant par leur achalandage que par leur originalité. Pour sa programmation originale et unique, le prix Artisans 2016 aura été décerné à notre municipalité pour la Fête nationale du Québec.

Complétons enfin la revue de ce service par les activités offertes par notre bibliothèque. Quelques statistiques suffiront à illustrer toute l'importance de ce service sans compter l'impact de l'impressionnant achalandage à notre boîte aux livres extérieure.

Dans sa catégorie de 4 000 à 5 000 habitants, notre bibliothèque aura prêté en 2015 43 825 volumes comparativement à 25 842 qui représente la moyenne de sa catégorie et 34 % de notre population est abonnée à la bibliothèque comparativement à 25 % à la moyenne de sa catégorie.

Au terme de ce bilan 2016, permettez-moi de saluer et remercier tous nos professionnels et nos employés pour leur engagement à accompagner au quotidien les orientations du conseil municipal. Tout cet investissement de talents et de présences fait en sorte que Val-David se distingue de si belle façon et suscite souvent la convoitise de la part de ceux qui nous regardent grandir.

Dans cet esprit, je recommande à tous la lecture du livre inspirant de Pierre Thibault, lecture que se sont imposés tous les membres de ce conseil et qui s'intitule "Et si la beauté rendait heureux". Une invitation au vivre ensemble dans un environnement où l'on côtoie la beauté au quotidien.

Orientations 2017

Il est bien sûr impossible de regarder l'année 2017 sans penser que nous aurons un rendez-vous électoral le dimanche 5 novembre. Cette année d'élection teintera sans doute nos débats au cours des prochains mois et je suis assurée que cette animation politique saura se faire dans l'ordre et dans le respect.

Néanmoins, quelques grands incontournables s'imposeront à nous au cours des prochains mois. À titre indicatif, signalons :

- Le projet d'agrandissement de la station des eaux usées.
- Le renouvellement de la convention collective des cols blancs.
- La mise à jour du plan municipal en sécurité civile.
- La mise en œuvre du plan particulier d'urbanisme impliquant principalement la place publique, la bibliothèque et les stationnements.
- Le positionnement de notre municipalité en regard de la gouvernance du Parc régional.
- Bien évidemment tous les préparatifs inhérents à la tenue de nos élections qu'aura à mettre en place le personnel électoral requis.

Liste des contrats de 25 000 \$ et plus

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, sont déposés :

- La liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus accordés par la municipalité; et
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Traitement des élus

Voici, tel que prévu à la Loi sur le traitement des élus municipaux, les détails de la rémunération des membres du Conseil :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION non imposable	TOTAL
Mairesse :	32 966 \$ /an	16 216 \$ /an	49 182 \$/an
Conseiller/Conseillère :	9 247 \$ /an	4 623 \$ /an	13 870 \$/an
Prime au maire suppléant :	200 \$/mois	100 \$/mois	

De plus, la mairesse reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération annuelle de 2 030 \$ et une allocation non imposable de 1 015 \$ en tant que membre du comité exécutif. Elle reçoit également de la MRC une rémunération de 60,90 \$ et une allocation non imposable de 30,45 \$ pour chaque présence aux comités reconnus par la MRC des Laurentides, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 77,82 \$ et une allocation non imposable de 38,91 \$ lorsqu'elle préside ce comité.

De plus, le représentant de la municipalité reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération de 170,77 \$ et une allocation non imposable de 85,39 \$ pour chaque présence au conseil des maires.

Budget 2017

Au cours de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre prochain, nous vous présenterons le budget pour l'année 2017 avant de l'adopter.

Cette assemblée aura lieu à 19 h 30, ici-même, à la salle communautaire, située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

Rapport présenté, à Val-David, le 8 novembre 2016.

16-11-419

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit adopté, avec l'ajout du point 5.6.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

16-11-420

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-11-421

2.1 PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$

ATTENDU QUE la mairesse a fait son rapport sur la situation financière de la Municipalité lors de la présente séance, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 \$ pour la période se situant entre le 1er novembre 2015 et le 31 octobre 2016 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 \$, tel que requis par la loi;

QUE le conseil municipal décrète que le texte du rapport de la mairesse sera publié dans la prochaine édition du journal *Ski-se-dit*.

ADOPTÉE

16-11-422

2.2 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 :

10 janvier
14 février
14 mars
11 avril
9 mai
13 juin
11 juillet
8 août
12 septembre
10 octobre
14 novembre
12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

16-11-423

2.3 NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2017

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer par rotation le maire suppléant;

ATTENDU QUE la période électorale débutera le 23 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes suivantes soient nommées maire suppléant pour les périodes ci-après mentionnées:

Période

1er janvier au 28 février 2017
1er mars au 30 juin 2017
1er juillet au 30 septembre 2017

**Maire
suppléant**

Daniel Lévesque
Denis Charlebois
Kathy Poulin



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-11-424

2.4 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

27es Grands prix de la culture des Laurentides - Le Conseil de la culture des Laurentides

10 novembre 2016 à Saint-Jérôme

Gratuit

Nicole Davidson et Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-11-425

2.5 AUTORISATION RÉTROACTIVE - BARRAGE ROUTIER - 2-3-4 NOVEMBRE 2016 - COEUR STUDIO

ATTENDU la requête formulée le 18 octobre 2016 par monsieur Emmanuel Lavigne relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de dons volontaires et la sensibilisation de la communauté à l'existence de l'organisme Coeur Studio;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la tenue d'un barrage routier les 2-3-4 novembre 2016, au coin de la rue de l'Église et de la rue de la Sapinière, dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme Coeur Studio.

ADOPTÉE

16-11-426

2.6 CONFIRMATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DU 2IÈME RANG

ATTENDU la subvention de 20 000 \$ disponible et autorisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier no 00024696-1 - 78010 (15) - 2016-06-17-19);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 2ème Rang, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2016 et ce, pour un montant total de 24 976,32 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

16-11-427

2.7 RÉGIE INCENDIE DES MONTS (RIDM) - ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT ET D'ÉQUIPEMENTS DES SERVICES INCENDIE - EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie Incendie des Monts (RIDM);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIDM a adopté le règlement d'emprunt numéro 104 afin d'effectuer l'acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie;

ATTENDU QUE la RIDM a besoin de l'approbation de chacune des municipalités qui ont adhéré à la régie pour faire approuver ledit règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal donne son approbation à la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie, dans les conditions définies par le règlement numéro 104 adopté par la RIDM, au montant de 1 756 450 \$.

ADOPTÉE

16-11-428

2.8 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs et des sentiers de ski de randonnée aménagés.

ADOPTÉE

16-11-429

2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - JEAN GODON ARPENTEURS- GÉOMÈTRES - OPÉRATION CADASTRALE - RUE ULRIC-MÉNARD

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage sont requis pour la création de nouveaux lots sur la rue Ulric-Ménard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Jean Godon arpenteurs-géomètres afin de procéder à une opération cadastrale sur le lot 2 992 633, cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation de signature de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, des documents cadastraux requis pour la création des lots projetés 6 001 909 et 6 001 910, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

16-11-430

2.10 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LES LOTS 2 990 015, 2 990 016 ET 2 990 017 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir les lots numéros 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur ces immeubles un stationnement et/ou un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur ces immeubles une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots numéros 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5164 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

QUE, de plus, le conseil municipal donne mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ADOPTÉE

16-11-431

2.11 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LE LOT 2 990 011 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir le lot numéro 2 990 011 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur cet immeuble un stationnement et/ou un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur cet immeuble une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot numéro 2 990 011 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5164 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

QUE, de plus, le conseil municipal donne mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

16-11-432

2.12 ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN EN INFORMATIQUE - APPEL D'OFFRES 2016-014

ATTENDU la demande de soumissions par invitation effectuée concernant les services professionnels de soutien en informatique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 1er novembre 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	Rang final
Pro-itek inc.	1er
Nord-tech	Non-conforme
Simag informatique	Non-conforme

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière daté du 1er novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Pro-itek inc. étant le seul soumissionnaire ayant obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70/100, pour un taux horaire de 90 \$ pour 75 heures de soutien annuel, représentant un montant total annuel approximatif de 7 760,81 \$ taxes incluses, et ce, du 1er janvier au 31 décembre 2017;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Pro-itek inc., au taux horaire de 90 \$ plus taxes, pour les besoins en soutien informatique, pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2016;

QUE le conseil municipal autorise l'adjudicataire à coordonner ses services avec ceux de la MRC des Laurentides pour offrir le support requis.

ADOPTÉE

16-11-433

2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICES - SPCA LAURENTIDES-LABELLE

ATTENDU QUE le 19 mai 2016, la Municipalité a signé avec l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux - Laurentides-Labelle inc. (SPCALL) une entente visant à établir les conditions et les modalités d'une entente pour la gestion éthique des animaux sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire continuer de bénéficier des services de l'organisme SPCALL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de service avec l'organisme SPCALL d'une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

16-11-434

2.14 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU la résolution numéro 11-07-224 adoptée en juillet 2011 créant le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) et prévoyant sept sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés et de combler le siège actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler a posteriori les mandats de monsieur Gilles Bourret et mesdames Marie Provost et Geneviève Vena pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2018;

DE nommer madame Joëlle Parent à titre de nouveau membre du comité et ce,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

pour un mandat de deux ans qui se terminera également en novembre 2018.

ADOPTÉE

16-11-435

2.15 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif en urbanisme (CCU) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de combler certains sièges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme messieurs Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon pour des mandats de deux ans qui se termineront en novembre 2018.

ADOPTÉE

16-11-436

2.16 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHÉ HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - QUOTE-PART SAISON 2016-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 15-11-456 acceptant l'entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (gare de Prévost - km 14 à la gare de Val-David - km 42) intervenue entre la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC de la Rivière-du-Nord et la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour la saison 2016-2017, la MRC des Pays-d'en-Haut désire déléguer la gestion de l'entretien hivernal à la Corporation du P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la Municipalité de Val-Morin bénéficient d'un service de damage de la piste de ski de fond depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a accepté de payer sa part de l'entretien hivernal 2016-2017;

ATTENDU QUE le partage du coût entre les deux municipalités a été fait équitablement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de sa quote-part à la MRC des Laurentides, représentant cinquante-trois pour cent (53 %) pour l'entretien et la gestion administrative de la saison hivernale 2016-2017;

QUE le conseil municipal autorise Me Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale de services à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-11-437

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2016, tel
que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 161354 à 161565 426 782,59 \$

ADOPTÉE

16-11-438

3.2 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du
Canada pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant
de 844 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 487, 635, 637
et 632. Ce billet est émis au prix de 100 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur
nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

92 000 \$	2,08 %	15 novembre 2017
94 000 \$	2,08 %	15 novembre 2018
95 900 \$	2,08 %	15 novembre 2019
97 900 \$	2,08 %	15 novembre 2020
464 200 \$	2,08 %	15 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du
détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

16-11-439

3.3 RÈGLEMENTS 487, 635, 637, 632 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les
montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de
Val-David souhaite emprunter par billet un montant total de 844 000 \$:



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de \$
487	18 500 \$
635	152 500 \$
635	71 800 \$
637	153 200 \$
637	307 600 \$
632	140 400 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 844 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 487, 635, 637 et 632 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	92 000 \$
2018	94 000 \$
2019	95 900 \$
2020	97 900 \$
2021	100 000 \$ (à payer en 2021)
2021	364 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Village de Val-David émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 635, 637 et 632, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 6 octobre 2016, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 1 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 530 656,15 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-11-441

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 4 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 123 220,38 \$ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-11-442

4.3 ADJUDICATION - CONCASSAGE DE VIEIL ASPHALTE - DEMANDE DE PRIX 2016-016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le concassage de vieil asphalte;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Excavation Talbot inc.	5,75 \$ / tonne
Excavation RB Gauthier	6,33 \$ / tonne

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Excavation Talbot inc. (9198-7750 Québec inc.), 639, de Martigny ouest, Saint-Jérôme, Québec, au prix de 5,75 \$ / tonne, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-11-443

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1362, RUE DE L'ACADÉMIE

DEMANDE de madame Pascale Therreault concernant le projet d'enseigne au 1362, rue de l'Académie.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00067 au 1362, rue de l'Académie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-11-444

5.2 DÉROGATION MINEURE: 1125, RUE MARC-AURÈLE-FORTIN

DEMANDE de madame Chantal Reid et monsieur François Larocque relativement au 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin afin de permettre l'empiètement de la galerie de 2,97 mètres dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tous les travaux dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00070 au 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin, tel que démontré sur le document préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, minute 7200, en date du 26 septembre 2016, puisque les travaux ont été effectués de bonne foi, à la condition suivante, soit:

-Aménager la rive de dix (10) mètres conformément à la réglementation en vigueur, au plus tard le 30 juin 2017.

ADOPTÉE

16-11-445

5.3 DÉROGATION MINEURE: 2874, RUE LAMOUREUX

DEMANDE de monsieur Éric Legault relativement au 2874, rue Lamoureux afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoires, garage privé:

-d'une superficie totale de 66,9 mètres carrés, soit 6,9 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

-l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 4,26 mètres soit 1,52 mètres de plus que le maximum autorisé de 2,75 mètres;

PAROLE AU PUBLIC: Les personnes présentes pour s'exprimer sont informées que la décision du conseil municipal sera rendue à la séance du mois de décembre.

ATTENDU l'absence de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00065 au 2874, rue Lamoureux, tel que démontré sur le document préparé par Vincent Sauvé, ingénieur, en date du 13 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-11-446

5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1207, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Sylvain Vendette concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 1207, route 117.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur et les toitures sont dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes. Les couleurs sélectionnées sont d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00065 au 1207, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 8 septembre 2016 aux conditions suivantes:

-que tous les systèmes d'éclairage extérieur présentent un angle maximum de 90 degrés par rapport à la verticale et soient orientés vers le sol;

-que le projet prévoit des aménagements paysagers au pourtour du bâtiment projeté (arbres et arbustes) afin de minimiser l'impact visuel des activités industrielles et de l'entreposage extérieur;

-que le conseil municipal invite le demandeur à déposer une demande d'aménagement de terrain en vertu du règlement numéro 607 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale afin d'améliorer l'esthétique de la route 117 comme corridor touristique.

Le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-11-447

5.5 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10021 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Réal Tessier a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-10021;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10021, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 434,76 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-11-448

5.6 FIN DE MANDAT - PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON - DÉSISTEMENT

ATTENDU la résolution 15-04-166, laquelle confiait un mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre des procédures judiciaires quant à un immeuble sis au 1284, rue René-Davidson;

ATTENDU QUE suivant les procédures judiciaires ayant été entreprises, un certificat d'autorisation (2016-00176) pour de la rénovation et /ou de la réparation résidentielle a été émis par la Municipalité;

ATTENDU QUE suivant l'inspection du 27 octobre 2016, il a été permis de constater que la majorité des travaux prévus ont été complétés, à l'exception de quelques travaux d'aménagement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats afin que soit déposé un désistement dans le dossier 700-17-012203-153, quant à l'immeuble sis au 1284, René-Davidson, mettant ainsi fin aux procédures judiciaires entamées dans ce dossier;

QUE le conseil municipal exige toutefois que les travaux d'aménagement suivants soient complétés:

- Le parement extérieur (crépi) en façade arrière;
- La réfection de deux ouvertures de la véranda;
- L'envèvement d'un amas de matériaux de construction recouvert d'une toile en cour arrière;

et ce, au plus tard le 1er juin 2017;

- L'aménagement paysager, et ce, au plus tard le 27 octobre 2017.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-11-449

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU l'offre de commandite présentée par l'organisme Opération Nez rouge qui entreprend pour une nouvelle année sa campagne de sensibilisation relative à l'impact de la consommation d'alcool sur la conduite automobile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

QUE le conseil municipal autorise une commandite au montant de 500 \$ (taxes non applicables) à Opération Nez rouge donnant droit à la publication du nom de notre Municipalité sur les grandes affiches qui seront distribuées à travers les territoires desservis.

ADOPTÉE

16-11-450

6.2 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE TROIS PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE-VAL-DAVID - DEMANDE DE PRIX 2016-015

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne - Val-David;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit:

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Patrice Dubé	Non conforme
Benoit Legault	19 545,75 \$

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à monsieur Benoit Legault, 3761, 2e rang de Doncaster, Val-David, Québec, J0T 2N0, au prix de 19 545,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

16-11-451

6.3 TARIFICATION - FRAIS FIXES POUR COURS - LOISIRS ET CULTURE

ATTENDU la grille de tarification existante;

ATTENDU QU'il est souhaité mettre à jour cette tarification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation des frais fixes retenus par la Municipalité pour la tenue d'une session de cours à 14 \$ par cours et ce, à compter du 1er janvier 2017.

ADOPTÉE



No de résolution
ou année: 1611-452

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

6.4 APPUI - REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

ATTENDU QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité appuie le Regroupement pour un Québec en santé dans sa demande au gouvernement du Québec:

-De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie toute en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises:

a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

-D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécois et Québécoises;

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service loisirs et culture, à compléter et signer tout formulaire d'appui au Regroupement pour un Québec en santé.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-11-453

6.5 CONTRAT SOCIAL - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42 % de la population au Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

ATTENDU QU'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

ATTENDU QUE le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme son objectif de prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité moral et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général;

QUE le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

16-11-454

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 714 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017.

16-11-455

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 715 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX EN RESPECT DES ORIENTATIONS DE LA SPCA LAURENTIDES-LABELLE

Je, Manon Paquin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

16-11-456

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT RÉSIDUEL NUMÉRO 601-22-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-1 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement résiduel pour la partie du règlement 601-22 qui n'a pas été soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement résiduel numéro 601-22-1 amendement à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

16-11-457

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-2 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour l'usage *logement supplémentaire au sous-sol*, lequel usage est permis à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-2 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

16-11-458

9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - SERVICE - COMMERCE À DOMICILE

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-3 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour l'usage *service / commerce à domicile*, lequel usage est permis à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-3 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE



No de résolution
ou année 16-11-459

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - RAPPORT PLANCHER/TERRAIN MAXIMAL DE 25%

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-4 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour la disposition architecturale suivante, soit : *Rapport plancher/terrain maximal de 25%*, laquelle disposition est inscrite à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-4 amendement à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

16-11-460

9.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION, AFIN NOTAMMENT D'INTÉGRER UNE AUTORISATION DE STATIONNER POUR LES DÉTENTEURS DE PERMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 708-1 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 octobre 2016.

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS - 1ER MAI 2016 AU 31 OCTOBRE 2016

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, des états comparatifs semestriels en date du 31 octobre 2016.

10.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.6 DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :

- Nicole Davidson
- Kathy Poulin
- Daniel Lévesque
- Denis Charlebois
- Ghislaine Boisclair
- Alain Tousignant



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Manon Paquin

10.7 DÉPÔT - PÉTITION - SPCA LAURENTIDES-LABELLE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la SPCA Laurentides-Labelle.

10.8 DÉPÔT - PÉTITION - MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE - DISPOSITIONS SUR LES AGRANDISSEMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 26 septembre 2016 relative à la modification réglementaire sur les dispositions des agrandissements de propriétés.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-11-461 13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit levée à 22 h 42.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière